



## Accident de travail et rente

Par **Gigui**, le 17/03/2021 à 11:47

Bonjour je suis dans la fonction publique et est été victime le 2 octobre 2019 d'un accident de travail en raison d'un choc psychologique due à un reproche infondé de ma directrice. L'AT a été reconnu et je suis en arrêt depuis cette date. Mon médecin traitant m'arrête de mois en mois. Je suis en incapacité de reprendre. C'est ce qu'a constaté le médecin psychiatre expert mandaté par l'établissement public. Je devrais être à la retraite en fin d'année (62ans). Dois je demander celle ci ou attendre la consolidation mais s'agissant de problème de psychologiques j'ai bien peur qu'elle n'est jamais lieu! comment demander cette retraite et bénéficier d'une rente invalidité ? J'avais demandé après mon AT une rupture conventionnelle mais l'administration ne m'a jamais répondu. J'aimerais sortir de cette situation pénible qui me contraint à voir tous les mois mon médecin traitant. Merci de bien vouloir m'éclairer sur les différentes démarches à accomplir. Recevez mes sincères salutations.

Par **P.M.**, le 17/03/2021 à 12:52

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...